

JEU CONCOURS

Semaine Verte

Règlement du Concours de Dessin «Protégeons La Nature en Automne»

ARTICLE 1 :

Modalités du concours

Ce concours gratuit est ouvert aux enfants de la commune, âgés de 3 à 12 ans inclus. Chaque participant pourra soumettre un seul dessin représentant «Protégeons La Nature en Automne».

ARTICLE 2 :

Participation

Les dessins devront être déposés à la mairie ou envoyés par voie électronique du 20 au 23 octobre 2024. Chaque dessin devra porter au dos de manière lisible : le nom, le prénom et l'âge de l'enfant ainsi que les coordonnées d'un parent (téléphone et adresse).

ARTICLE 3 :

Inscription

L'inscription sera validée à la réception du dessin dans les délais impartis. Toute œuvre contenant des propos inappropriés sera exclue du concours.

ARTICLE 4 :

Récompenses

Trois catégories seront récompensées avec un gagnant par catégorie :

- 3-5 ans
- 6-9 ans
- 10-12 ans

Les gagnants de chaque catégorie recevront un prix, et leurs œuvres seront publiées sur les réseaux sociaux de la ville.

ARTICLE 5 :

Jury

Le jury sera composé de membres du conseil municipal et de deux agents municipaux. Leurs décisions seront finales.

ARTICLE 6 :

Critères de notation par le jury

Le jury procédera à une première pré-sélection en considération des critères suivants :

Esprit transition écologique : 0 à 5 pts

Harmonie : 0 à 5 pts

Originalité : 0 à 5 pts

Note personnelle du jury : 0 à 5 pts

Note finale : /20

ARTICLE 7 :

Remise des prix

Les gagnants seront annoncés le 25 octobre 2024, lors de la clôture de la Semaine Verte. En cas d'absence, ils seront contactés pour retirer leur prix à la mairie.

ARTICLE 8 :

Décisions de l'organisateur

L'organisateur se réserve le droit de modifier ou d'annuler le concours en cas de force majeure. Le règlement sera disponible à la mairie et sur le site internet de la ville.

**Le présent Règlement a été soumis pour avis
à la Direction Générale des services et à l'autorité.
Il sera mis à la disposition des participants sur le site internet
de la commune et à l'accueil de la mairie de Le Thillay.**

Date : 25 novembre 2024

**Conseiller Municipal référent :
Monsieur Alain ESNEE**